



L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 47

LE MOT DU MAIRE

L'année prochaine sera celle du renouvellement des conseils municipaux pour la période 2026-2032 (et peut-être 2033 pour cause de chevauchement avec l'élection présidentielle...)

La loi du 7 avril 2025 prévoit que désormais les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus selon des modalités identiques à celles des autres communes. A savoir au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

En cette période d'été, l'actualité municipale est moins dense. Des chantiers importants ont été menés (enfouissement des réseaux, voirie, atelier municipal...) et sont achevés. Les contributions autres que purement municipales sont aussi moins nombreuses, bien qu'elles soient essentielles pour diversifier les lectures qui vous sont proposées et pour mener à bien la lourde tâche d'éditer un journal trimestriel.

Nous espérons que vous découvrirez avec plaisir et intérêt cette version allégée, et vous rappelons que ces pages sont ouvertes à chacun d'entre vous pour traiter de sujets pouvant intéresser ou distraire les lecteurs. Aidez-nous à nous renouveler en devenant un nouveau contributeur.

L'équipe municipale vous souhaite bonne lecture de ce numéro, ainsi qu'un bel été, en famille et entre amis.

Ces listes pourront comporter deux noms de moins que l'effectif légal du Conseil (soit au minimum 9 pour Lugagnac), et être paritaires en alternant des candidats de chaque sexe. L'élection des adjoints se fera au scrutin de liste, paritaire également, à la majorité absolue et sans panachage.

Ces dispositions modifieront donc dans les petites communes les habitudes des électeurs puisque la liste déposée dans l'urne sera votée entièrement, il ne sera plus possible de barrer des noms sous peine de nullité du vote.

François Reymann

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Sommaire	2
VIE MUNICIPALE	
Informations municipales	3/5
Actions collectives	6
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	6/8
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
Du côté des Amis de Lugagnac	8/9
VOS PAGES RECREATIVES	
Vos jeux – corrections du n°46	10
Vos photos souvenirs	10/12

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>

FERMETURE DU SECRETARIAT

15 et 17 juillet 2025

12 et 14 août 2025

Permanences des élus les

10, 22 et 24 juillet (de 10 h à 12 h)



DECHETTERIE DE LIMOGNE EN QUERCY

HORAIRES D'ETE du 30 JUIN au 31 AOUT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	9h00 – 12h00

Vie municipale



INFORMATIONS MUNICIPALES



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La tranche de l'entrée Sud du village est pratiquement terminée avec l'enlèvement des poteaux en béton et en bois qui la jalonnaient. Tout s'est bien passé, sans trop de gêne pour la circulation. Cet accès au village nous montre désormais son nouveau visage.

La voirie nécessite encore des travaux de consolidation.

BRAVO ET MERCI

Ils ont été nombreux à se mobiliser à la suite de l'orage violent du 25 juin pour remettre en sécurité la route du Barry ainsi que celle des Adrets. Chacun est arrivé avec son matériel (tronçonneuse, pelle, balai), sans oublier les tracteurs et les godets. Un tronc d'arbre a dû être tronçonné et débité sur place.

Le chantier a été réalisé dans un délai record grâce à ces volontaires qui avec énergie et dans la bonne humeur ont mené la tâche à bien.

A nouveau un grand merci à tous



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 mai 1945



La Commémoration s'est déroulée devant le Monument aux Morts en présence d'une quinzaine de personnes venues saluer la mémoire des habitants morts pour la patrie. Une gerbe de fleurs a été déposée.

Le village se souvient de Rolland Calmels



Rolland nous a quittés le 20 mai dernier. Né le 11 septembre 1951 à Villefranche-de-Rouergue, cadet d'une famille de 6 enfants, il était entouré par ses parents Joachim et Maria et ses frères et sœurs Gilberte, Michel, Madeleine, Roger et Suzette.

Il avait 2 ans quand sa maman est décédée. Sa sœur Madeleine a pris le relais avec son père. Après le mariage de Madeleine, sa sœur Suzette et ses frères Michel et Roger ont continué de l'accompagner dans sa vie. Il allait à l'école communale du village et travaillait à la ferme familiale du Truffe.

Après le décès de son père en 1980 Rolland a vécu seul à la ferme jusqu'en 1986. Très serviable et très sociable avec tout le monde il rendait service dans le village notamment à la période des foins, de l'arrosage du tabac...

En 1986 Rolland a quitté Lugagnac pour aller travailler à Saint-Jory en Haute Garonne dans le maraichage.

En 1994, suite à une hospitalisation il est parti en maison de convalescence où il a fait la connaissance d'un agriculteur de l'Aveyron avec lequel il a sympathisé. Il se rendait régulièrement à Bournazel pour l'aider pendant la période de l'agnelage, des foins...



Ayant cessé toute activité professionnelle il pouvait se consacrer pleinement à ses activités favorites, amateur de pétanque les soirs d'été, Rolland aimait se retrouver dans ces moments de convivialité. A l'époque où les portables n'existaient pas il faisait le tour pour motiver les troupes.



On ne pouvait pas parler de Rolland sans parler de « Caramel » ou « Chocolat ». Tout le monde connaissait « Chocolat » parfois avant même de connaître son prénom ! Mais comment sont nés ces surnoms ? Il a été longtemps surnommé « Caramel » en rapport avec son nom de famille Calmels. Mais pourquoi son surnom s'est-il transformé en « Chocolat » ? Selon deux amis du village ce surnom c'est lui-même qui se l'était donné un soir à la pétanque en disant : « Ah, non moi je préfère le chocolat » « je suis chocolat »

En pensant à lui, voici quelques-uns de ses aphorismes favoris qui nous faisaient bien rire : « Oh ! il est rouge comme un faisan de 5 ans », « Quel dégoût de gagner un million par jour ».

Il disait aussi ... « Je ne verrai pas fleurir les petits pois cette année »



FETE DU PATURAGE 2025 à CREGOLS

31 mai 2025



L'AFP (l'Association Foncière Pastorale) a pour vocation de remettre en pâturage des parcelles laissées à l'abandon pour limiter les risques d'incendie et offrir de nouvelles ressources fourragères au bétail des exploitations agricoles locales. L'association permet aux propriétaires de mettre à disposition des éleveurs locaux ces surfaces de pâture, ces éleveurs en assurant l'aménagement et l'entretien. Plus de 400 personnes, habitants, enfants et touristes ont participé à la quatrième fête du pâturage organisée par les éleveurs et propriétaires de l'association foncière pastorale de Lugagnac Crégols. Issue de la volonté des deux communes de trouver une solution pour valoriser les espaces embroussaillés, l'association foncière pastorale a été créée en 2017 et regroupe une quarantaine de propriétaires pour plus de 280 hectares.

Ces espaces sont pâturés par les vaches, brebis et chevaux des éleveurs de l'association des Caussignols. « Un projet qui a permis d'unir des gens qui ne se connaissaient pas, des propriétaires et des éleveurs et de célébrer ce partenariat autour d'une première fête du pâturage » se félicite Lilian Boulpiquante, présidente de l'AFP de Lugagnac. Après 5 ans d'utilisation par les éleveurs, le pâturage par les animaux montre déjà des effets positifs sur l'ouverture des milieux.

Après avoir assisté à la cuisson du pain dans le nouveau four à pain de Crégols prêté pour l'occasion par un propriétaire, les participants ont pu suivre sur 7 km les 200 brebis de Lilian Boulpiquante qui rejoignaient un parc de l'association foncière pastorale.

Plus loin les attendaient deux animatrices, Marie « des jardins du Mas de Greil », pour une animation autour des fleurs qui se mangent et Magali « des ateliers Nature Hirondelles » autour de l'incroyable biodiversité des pelouses sèches.

Le conteur, Michel Galaret a ensuite fait voyager le public à travers l'histoire contée « Marcel ».

Des animations autour de la tonte et de la transformation de la laine ont été proposées tout au long de l'après-midi.

Ensemble, éleveurs, propriétaires, partenaires et bénévoles ont rendu possible un temps convivial autour du pastoralisme pour comprendre le rôle des animaux dans la préservation de la biodiversité, la réduction du risque d'incendie, le maintien des paysages ouverts et accueillants, et la ressource économique que ces pâtures représentent pour les éleveurs.

La soirée s'est conclue de manière festive avec un marché gourmand musical animé par le groupe « La Folle Nuit ».



L'ensemble des bénévoles souhaite reconduire cet événement dont le succès se confirme à chaque édition.



ACTIONS COLLECTIVES	
VIDANGE DE FOSSES	Rappel : La liste pour vous inscrire reste affichée en Mairie jusqu'au 31 octobre ainsi que les tarifs. Interventions en novembre.
RAMONAGE	Rappel : Les clients ayant fait appel à cette prestation en 2024 seront rappelés en juin/juillet par le prestataire pour une proposition de rendez-vous. Pour les nouvelles demandes la fiche d'inscription est affichée en Mairie jusqu'au 30 juin. Les tarifs, inchangés, sont affichés en Mairie. <i>Au-delà de cette date, si vous souhaitez faire appel à Monsieur THEIL, vous pourrez le contacter au 06.45.89.29.79</i>



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 26 février 2025

Etaient présents : Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Laurence MARY, Catherine MORIN.

Absents excusés :

François REYMANN ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES

Jean-François VIGNES, ayant donné pouvoir à Laurence MARY

La séance, sous la présidence de Madame Nathalie DEVIMES, 1^{ère} adjointe, est ouverte à 18h15.

Monsieur Vincent LAGARRIGUE est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2025 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II – I – Budget 2024 de la commune : Approbation du compte administratif et de gestion 2024.

Les règles de la comptabilité publique dissocient les rôles de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésor public).

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur qui rassemble toutes les recettes et les dépenses de la commune. *Le compte de gestion* répertorie toutes les opérations réalisées par le comptable à la demande et pour le compte de l'ordonnateur. Les deux documents doivent être sincères, concordants et validés par le Conseil Municipal.

Les comptes 2024 sont présentés et expliqués par Monsieur Yannick MONTAGNÉ ; leur synthèse s'établit comme suit :

A) Pour la section fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 155 077.21 euros
- ✓ Dépenses de l'exercice : 111 532.84 euros
- ✓ Résultat de l'exercice : 43 544.37 euros
- ✓ Résultat antérieur reporté 2023 : 94 270.35 euros
- ✓ Résultat cumulé : 140 725.39 euros
- ✓ Part affectée à l'investissement : - 2 910.67 euros

Résultat net (excédent) à la clôture au 31/12/2024 : 137 814.72 euros.

B) Pour la section investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 9 866.41 euros
- ✓ Dépenses de l'exercice : 59 426.48 euros
- ✓ Résultat de l'exercice : 49 560.07 euros

Résultat antérieur reporté 2023 : 6 496.67 euros

Résultat net (déficit) à la clôture au 31/12/2024 : 56 056.74 euros.

C) Situation des restes à réaliser :

- ✓ Dépenses (factures) : 46 717.21 euros
- ✓ Recettes (subventions) : 35 151 euros

Solde des restes à réaliser : 11 566.21 euros

Résultat à la clôture : 67 622.95 euros.

Les membres du Conseil Municipal examinent ensuite le compte de gestion fourni par la Trésorerie et constatent sa concordance avec ces résultats.

L'approbation du compte administratif 2024 a été approuvée à l'unanimité (08 voix) et de gestion 2024 (09 voix).

D) Affectation du résultat 2024.

Compte-tenu du résultat, Madame Nathalie DEVIMES, 1^{ère} adjointe au Maire, propose d'affecter :

- ✓ Section de fonctionnement (002) en recette : 70 191.77 euros
- ✓ Section d'investissement (001) en dépense : 56 056.74 euros
- ✓ Besoin de financement (1068) de 67 622.95 euros.

La délibération affectation du résultat 2024 du budget de la commune est votée à l'unanimité (9 voix).

II-II – Personnel communal – Cadeau de départ à la retraite d'un agent communal.

Mme Nathalie DEVIMES, 1^{ère} adjointe au Maire, propose aux Membres du Conseil Municipal, l'achat d'un cadeau (téléviseur) pour le départ à la retraite de l'agent communal du service technique qui a eu lieu le 31/12/2024. Le montant des frais s'élève à 549.99 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA) – Adhésion des communes de Beauregard, Saint-Martin-Labouval et de Saint-Projet.

Mme Nathalie DEVIMES, 1^{ère} adjointe au Maire, donne lecture de la demande d'adhésion des communes de Beauregard, Saint-Martin-Labouval et de Saint-Projet au Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA). La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions :

III-I - PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Etat d'avancement.

Une Information globale sur la mise en œuvre du plan, des éléments à fournir et prescriptions ainsi que du phasage pour la continuité de l'élaboration du PCS a été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La date du prochain conseil sera fixée prochainement.

Procès -Verbal - Réunion du 04 avril 2025

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Norbert FLACONÈCHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Absents excusés :

Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN.

Absente : Laurence MARY.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 février 2025 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations : Budget de la Commune 2025

II-I - Délibération – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Quatre taxes sont concernées : le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la CFE (pour les entreprises)

Le Maire, François REYMANN, propose, comme en 2024, de ne pas modifier les taux de ces différentes taxes.

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

II-II - Délibération - Vote du budget prévisionnel 2025

Budget de fonctionnement : 215 345,77 euros

Budget d'investissement : 199 529,99 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Délibération : Extension de la carrière de Cénevières

Le Maire, présente l'avis d'enquête publique relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière située au lieu-dit « Pech d'Anjou » sur la commune de Cénevières.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – Informations et discussions

Le Maire présente la consultation de la Préfecture du Lot sur le document-cadre établi par la Chambre d'Agriculture du Lot et relatif aux installations de production d'énergie photovoltaïque au sol compatibles avec l'exercice d'une activité agricole.

La Préfecture demande aux communes de se positionner sur le projet.

Après avoir pris connaissance des territoires référencés pour Lugagnac dans le document-cadre, les élus émettent à l'unanimité un avis défavorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée prochainement.

Procès -Verbal - Réunion du 18 avril 2025

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONECHE, Jean-François VIGNES.

Absente excusée : Catherine MORIN a donné pouvoir à Laurence MARY.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Monsieur Yannick MONTAGNÉ est nommé secrétaire de séance.

I. Délibération : Renouvellement du contrat pour le personnel communal.

Le contrat de M. Norbert DELCHAMBRE, agent technique communal, est renouvelé du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025. Les conditions financières restent inchangées. La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



29 mai - Vide-greniers

La chance était avec nous. Un soleil radieux attendait les 25 exposants du vide-greniers ainsi que ceux de l'exposition des Talents. Si l'on peut regretter une moindre fréquentation cette année, qui s'explique peut-être par le nombre important de vide-greniers proposés à proximité sur la même période, exposants et visiteurs étaient satisfaits.

La petite restauration a rencontré un vif succès, avec au menu trois sortes de taboulé et de très nombreux kilos de frites et de saucisses. La buvette a également connu une belle fréquentation. Ces activités ont permis de réaliser un bénéfice.

***Nous recherchons des idées** pour distinguer notre animation en 2026 en la concentrant sur deux ou trois domaines, par exemple l'outillage manuel ou électrique (pour la maison, le jardin), les BD, les disques vintage... Mais si vous avez des idées pour de nouveaux thèmes, nous sommes preneurs, n'hésitez pas à nous contacter.*

Comme toujours, nombreux ont été les volontaires (une vingtaine) qui ont collaboré au bon déroulement de cet événement ; visibles en raison de leur mission, notamment à la buvette ou en cuisine, ou moins visibles, tels ceux qui préparent de longue date la journée, prennent les inscriptions des exposants, font les courses, montent les barnums, la buvette,

puis rangent et nettoient pour assurer la remise en état des espaces, ils sont les maillons indispensables de la chaîne. Leur énergie, leur efficacité, leur bonne humeur sont le socle indispensable pour que perdurent les animations. Des « petits nouveaux » nous rejoignent et nous les accueillons avec plaisir.

Et si vous deveniez l'un d'entre eux ? Toute participation, même occasionnelle est la bienvenue.



Concert des trois chorales - 15 juin



(synthèse du texte et photos de Bernard Garibal, correspondant de la Dépêche)

Le Petit Choeur de Lugagnac, avec le soutien de la Mairie et des Amis de Lugagnac, a organisé, dimanche 15 juin à 17 heures en l'église du village un concert de 3 chorales :

« Devant une nef pleine de monde, plus de 130 personnes, les trois chorales ont enchanté le public. Au programme : Le petit chœur de Lugagnac, cheffe de chœur Michelle Crayssac, Les Voix d'Artscène, école de musique de Cajarc, cheffe de chœur Paule Campan, puis Chantier voix, chorale de Limogne-en-Quercy, cheffe de chœur Claire Géranton. Chaque chorale a chanté 7 ou 8 titres provenant d'univers très variés.

En clôture, les trois chorales réunies pour deux chants.

La fin du concert a été elle aussi magique, deux titres ont été chantés par l'ensemble de la chorale de Lugagnac et Limogne pour Chocolat y café (argentin), le second : Le Tourdion de Pierre Attaignant, par les trois chorales. Des salves d'applaudissements ont eu lieu à chaque interprétation tout au long du concert. Ces amateurs au talent de professionnel ont conquis le public.

Un pot était offert à la fin du concert à tous les spectateurs ».

Les Amis de Lugagnac et les choristes du Petit Choeur remercient Gilles Agrech, qui a accompagné à la guitare la chorale du village.

AGENDA D'ÉTÉ et D'AUTOMNE

Fête du village	19 juillet - Pétanque - Tea Time - Concert /petite restauration 20 juillet -Dîner et concert
 ASTRO NOMADE	1^{er} août - Lugagnac sous les étoiles
	13 août - Marché des Saveurs locales
	1^{er} novembre - Journée du Pain et Soirée noix et châtaignes
	8 novembre - La chorale du Petit Chœur de Lugagnac reçoit la chorale du Mont-Dore

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Chorale : le lundi à 17h30 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89

Reprise le 1er septembre - horaires inchangés.

Pétanque : Boulodrome, chaque vendredi à 20h30.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie

Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

Tél : 07 49 10 42 09

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



Jeux du N°46 : solutions

Quiz n°1 « Le jeu des 1000 euros » proposé par Yannick

Question bleue N°1 : Villefranche

Question bleue N°2 : pallier **les** conséquences (le verbe pallier est intransitif)

Question bleue N°3 : le calendrier grégorien

Question blanche N°1 : Nuuk

Question blanche N°2 : Il s'agit du nom tibétain de l'Everest

Question rouge : Chien de la casse

Quiz n° 2 sur la truffe

- 1/ La vigne
- 2/ Marronnier d'Inde
- 3/ Mychorisés
- 4/ Supérieur à 8,3
- 5/ Caver

VOS PAGES PHOTOS du PRINTEMPS 2025

Randonnée du 05 avril - Lac d'Aurié – Pech olié – La Grezette (12 km) et quelques surprises !





11 avril - Premier rendez-vous d'une équipe de choc sur le nouveau revêtement du boulodrome



Randonnée du 03 mai du côté du Truffe et de son superbe sol en pierre



Dernière séance du Mémoclub de la saison 2025, dans une ambiance sympathique.





LES TROIS CHORALES

le 15 juin



Le Petit Chœur de Lugagnac



Chantier voix de Limogne



Les Voix d'Arscène de Cajarc

Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.